



ASIVJ

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE LA VALLÉE DE JOUX

Conseil intercommunal

Législature 2016-2021

PROCES-VERBAL DE L'ASIVJ n°10

SEANCE DU JEUDI 24.11.2020/20h00

HOTEL DE VILLE DU SENTIER

Présidence : M. Didier Vaucher-de-la-Croix

Présences :

Codir : Sylvie Aubert, Michel Beetschen, Patrick Berktold, Stephan Naddeo

ASIVJ : Claude Piazzini, Marie-Josèphe Berney, Hugues Vuilleumier, Bertand Du Bois
Bertrand Meylan, Béatrice Kunz, Marc Ferrari, Anna Mongiello, Jean-Luc Lecoultre,
Arjen Meijer
Gabriel Berciu, Sophie Matthey, Patrick Reinhardt, Bruno Moutarlier

Excusés : David Piguet, Julien Gross

Absents : Gaël Berney, Didier Rochat

Christine Rochat, secrétaire.

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de la séance du 24.09.2020
3. Communications du Codir
4. Préavis no 1/2020 - Révision des statuts
5. Préavis no 2/2020 - Règlement du personnel ASIVJ
6. Divers et propositions individuelles

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun. La secrétaire procède à l'appel.

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

2. Adoption du PV de la séance du 24.09.2020

Accepté avec remerciements à la secrétaire.

3. Communication du Comité de direction

M. Beetschen remercie les 2 commissions qui ont travaillé sur les préavis.

Il explique que l'ASIVJ doit se doter de son propre règlement du personnel pour l'engagement d'un/e secrétaire général/e. Des annonces sont parues dans différents médias pour ce poste.

Il rappelle que l'Etat dénonce progressivement les conventions Etat/communes ; les tâches administratives à charge communale déléguées jusqu'alors au personnel sous contrat cantonal seront dans le courant 2021 reprises par l'ASIVJ.

Dans le cadre de l'école du futur, le mandat a été octroyé au bureau d'architectes CCHE du Brassus, dont le siège principal est à Lausanne. Une étude de faisabilité sera réalisée par leurs soins. Le projet, en collaboration avec la Fondation de l'ETVJ, tiendra compte des demandes de l'Ecole primaire et secondaire ainsi que celles de l'Ecole technique qui souhaite construire un nouveau bâtiment.

M. Naddeo informe que les deux établissements collaborent déjà ensemble se partageant certains enseignants. Dans le futur, ils pourront également partager des salles spéciales telles qu'une aula, salle de sciences...

4. Préavis no 1/2020 - Révision des statuts

Monsieur Vaucher-de-la-Croix demande si tout le monde a bien reçu les documents.

Il remercie la commission pour l'étude du préavis et le rapport. Il cède la parole à M. Arjen Meijer, rapporteur.

Ce dernier rappelle les 5 étapes par lesquelles les nouveaux statuts doivent passer pour être validés. Il passe en revue les articles, donnant des explications sur les modifications apportées. Le président demande s'il y a des questions.

Se référant à l'article 14, M. Lecoultre demande si les communes souhaitent dans le futur céder les bâtiments scolaires à l'ASIVJ ?

M. Beetschen répond qu'il n'y a rien de prévu mais qu'il est préférable d'insérer cette possibilité dans le socle des statuts.

La parole n'est plus demandée le président met en votation la conclusion, soit :

- **Adopter** la modification des statuts de l'ASIVJ telle que présentée par le Codir (documents statuts ASIVJ-projet V28102020) et **fixer** l'entrée en vigueur de ces statuts modifiés, dès leur approbation par les instances cantonales.

L'assemblée accepte à l'unanimité cette conclusion.

Le président remercie l'assemblée pour l'acceptation de ce préavis ainsi que le Codir et tous les membres qui ont contribué à cette révision.

5. Préavis no 2/2020 - Règlement du personnel ASIVJ

Le président remercie la commission qui a dû travailler hâtivement sur l'étude du préavis.

Il donne la parole à Mme Marie-Josèphe Berney, rapporteure pour la lecture du rapport.

Suite à cela, une discussion est ouverte.

• Article 29 : M. Lecoultre informe d'une erreur.

Le Codir modifiera cet article.

• Article 38 : M. Piazzini demande si la formulation de phrase est correcte.

Oui, selon le Codir.

• Le rapport se réfère toujours au règlement du personnel des communes du Chenit et du Lieu, Mme Kunz demande pourquoi il ne mentionne pas celui de l'Abbaye.

M. Berkold répond que ce dernier n'est pas à jour.

• M. Meijer demande si, vu le transfert du personnel sous contrat ASIVJ, les montants ont bien été prévus au budget 2021.

M. Beetschen répond que la masse salariale des personnes actuellement en place est déjà dans le budget. Le /la secrétaire général/e sera engagée dans le courant de l'année 2021 et le poste sera en plein dans le budget 2022.

Le président, tenant compte de la modification de l'article 29, met en votation les conclusions du rapport, à savoir :

- **Adopter** le règlement du personnel ASIVJ

- **Fixer** l'entrée en vigueur de ce règlement au plus tôt le 1^{er} janvier 2021, en fonction de son acceptation par les instances cantonales.

Les conclusions sont acceptées à l'unanimité par l'assemblée.

Le président ouvre une discussion générale.

M. Beetschen remercie les membres pour l'acceptation des 2 préavis et les commissions pour l'énorme travail fourni pour l'étude de ces derniers.

6. Divers et propositions individuelles

Le président informe que, dans le futur, il faudra nommer chaque année une commission de gestion.

M. Beetschen rappelle que la prochaine séance ASIVJ est prévue le 25.03.2021. La révision des statuts ASIVJ fera l'objet d'un préavis auprès de chaque conseil communal au printemps.

Le président remercie tous les participants et clôt la séance à 21h05.

Didier Vaucher-de-la-Croix
Président

Christine Rochat
Secrétaire

Les dates des prochaines séances :

Jeu 25 mars 2021 - 20h00 - comptes 2020

Jeu 23 septembre 2021 - 20h00 - budget 2022

Le Sentier, le 2 décembre 2020/cr